

ARABIA SICAV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

En application de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné la composition des actifs de « **Arabia SICAV** », tels que reflétés par ses états financiers pour le trimestre clos le *31 Décembre 2010*, ci joints.

Cet examen limité, effectué selon les normes admises en de telles circonstances par la profession, ne requiert pas la mise en œuvre de toutes les diligences qu'implique une mission de certification d'états financiers définitifs ; en conséquence, nous n'exprimons pas sur la base de cet examen limité d'opinion d'audit sur les états financiers trimestriels, ci joints.

Les états financiers pour le trimestre clos le, *31 Décembre 2010* sont établis sous la responsabilité du gestionnaire et dégagent au bilan des actifs nets d'un montant, de 7 537 557, dinars

incluant des sommes distribuables arrêtées à cette date, à 81 764, dinars

Nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci joints, ne reflètent pas, conformément aux normes et principes comptables généralement admis, la composition et la situation réelle des actifs nets d' « **Arabia Sicav** » au *31 Décembre 2010*.

Aussi, devons nous remarquer que :

1) les actifs nets sont minorés du reliquat récupérable à partir de 2011 des Billets de trésorerie contractés antérieurement, d'un montant net d'intérêts, de 425 000, dinars

2) Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent au *31 Décembre 2010*, 30 08 % des actifs.

3) Les parts sociales et actions dans les OPCVM représentent au *31 Décembre 2010*, 8.63% des actifs nets.

Tunis, le 7 Février 2011

Le Commissaire aux Comptes

Samia BELHADJ

ARABIA SICAV
Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 17 mars 1994 n° 280
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
BILAN
ARRETE AU 31/12/2010
(Exprimé en dinars)

ANNEXE I

ACTIF	(Exprimé en dinars)	
	31/12/2010	31/12/2009
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions,valeurs assimilées et	5 187 811	4 333 961
b- Obligations et valeurs	743 991	268 363
c- Autres valeurs		
AC2- Placements monétaires et		
a- Placements monétaires	793 450	1 529 230
b- Disponibilités	1 758 480	570 510
AC3- Créances d'exploitation	0	9 472
AC4- Autres actifs		
TOTAL ACTIF	8 483 732	6 711 536
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	946 175	59 079
PA2- Autres créditeurs divers		
TOTAL PASSIF	946 175	59 079
ACTIF NET		
CP1- Capital	7 455 793	6 578 955
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des		
b- Sommes distribuables de	81 764	73 503
ACTIF NET	7 537 557	6 652 457
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	8 483 732	6 711 536

ARABIA SICAV

ANNEXE II

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001

Agrément du 01 Aout 2000 n° 938

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ETAT DE RESULTAT

ARRETE AU 31/12/2010

(Exprimé en dinars)

	<u>01/10/2010</u>	<u>01/01/2010</u>	<u>01/10/2009</u>	<u>01/01/2009</u>
	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres				
a- Dividendes		100 858		98 360
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	6 645	18 309	3 608	17 247
c- Revenus des autres valeurs				
PR 2- Revenus des placements monétaires	2 063	68 322	2 234	53 076
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	8 708	187 489	5 842	168 683
CH 1- Charges de gestion des placements	25 880	104 460	22 872	87 411
REVENU NET DES PLACEMENTS	-17 172	83 030	-17 031	81 272
PR 3- Autres produits		17 664		8 897
CH 2- Autres charges	4 423	19 637	5 043	18 558
RESULTAT D EXPLOITATION	-3 931	81 056	-22 074	71 610
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation		708		1 892
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-3 943	81 764	-22 074	73 503
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)				
Variation des plus (ou moins) - values potentielles sur titres	-355 097	-586 265	-72 613	561 987
Plus (ou moins) values - réalisées sur cession des titres	49 345	1 207 558	228 366	619 259
- Frais de négociation	-8 744	-36 521	-8 162	-20 774
- Régularisation des sommes non distribuables		18 373		43 744
- régularisation du sommes - distribuables				
- Droit d'entrée		2 893		4 949
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-318 572	687 802	105 575	1 282 667

ARABIA SICAV

ANNEXE
IIISociété régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 01 Aout 2000 n° 938

ETATS FINANCIERSTRIMESTRIELS

ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2010

	<u>01/10/2009</u> <u>31/12/2009</u>	<u>01/01/2010</u> <u>31/12/2010</u>	<u>01/10/2009</u> <u>31/12/2009</u>	<u>01/01/2009</u> <u>31/12/2009</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L ACTIF NET</u>				
<u>RESULTANT</u>				
<u>DES OPERATIONS</u>				
<u>D'EXPLOITATION</u>				
a- Resultat d 'Exploitation	-3 931	81 056	-22 074	71 610
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-355 097	-586 265	-72 613	561 987
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	49 345	1 207 558	228 366	619 259
d- Frais de négociation de titres	-8 744	-36 521	-8 162	-20 774
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		-73 503		-93 543
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE</u>				
<u>CAPITAL</u>				
a- Souscriptions				
– Capital		271 772		450 665
– Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	467 398	485 904	-1 364	100 633
– Régularisation des sommes distribuables	494	1 214		2 458
– Droits d' entrée		2 893		4 949
b- Rachats				
– Capital	-973	-973		-1 721
– Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-467 531	-467 531		-56 889
– Régularisation des sommes distribuables	-506	-506		-566
– Droit de sortie				
VARIATION DE L ACTIF NET	-319 544	885 099	124 154	1 638 068
AN 4- <u>ACTIF NET</u>				
a- en début d'exercice	7 857 101	6 652 457	6 508 358	5 014 389
b- en fin d'exercice	7 537 557	7 537 557	6 652 457	6 652 457
AN 5- <u>NOMBRE D' ACTIONS (ou de part</u>				
<u>)</u>				
a- en début d'exercice	98 523	94 588	94 588	86 674
b- en fin d'exercice	98 509	98 509	94 588	94 588
VALEUR LIQUIDATIVE	76.516	76.516	70.331	70.331
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA	-4.60%	9.89%	8.51%	23.42%
PERIODE				

ARABIA SICAV
Société régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001
parues au J.O.R.T n° 59 du 24 juillet 2001
Agrement du 17 mars 1994 n° 280

ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS
NOTE SUR LE PORTEFEUILLE-TITRE

ARRETE AU 31/12/2010

**ANNEXE
IV**

DESIGNATION DU TITRE	Nbre de titres	Coût d'acq.	Val au 31/12/2010	% ACTIF	% Capital
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:					
ADWYA	67 139	477 157	422 506	4.98%	0.61%
ASSAD	64 100	718 313	715 612	8.44%	0.58%
BT	25 000	294 750	290 725	3.43%	0.02%
BTE	9 050	226 583	264 242	3.11%	0.91%
CIMENTS DE BIZERTE	96 000	912 863	711 936	8.39%	0.22%
ENNAKL	47 000	786 942	545 952	6.44%	0.16%
MODERN LEASING	3 500	29 750	41 906	0.49%	0.09%
SFBT	100	1 241	1 236	0.01%	0.00%
SPDIT	14 000	74 927	98 154	1.16%	0.05%
TINVEST	1 475	0	11 937	0.14%	0.15%
TL	1 300	31 622	45 067	0.53%	0.02%
TPR	65 000	279 985	373 100	4.40%	0.18%
TUNIS RE	47 000	671 150	700 112	8.25%	0.52%
UIB	15 215	311 478	314 829	3.71%	0.09%
Titre OPCVM					
FCP AXIS K Protégé	39	43 327	86 540	1.02%	0.40%
FCP IRADETT 100	2 300	23 378	37 881	0.45%	3.40%
FCP IRADETT CEA	830	14 965	14 274	0.17%	2.83%
FCP CAPITALISATION & GARANTIE	400	400 000	511 802	6.03%	1.00%
TOTAL	459 448	5298 431	5 187 811	61.15%	
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES					
OBLIGATIONS DE SOCIETES:					
ATL 2010/1	5 810	581 000	590 461	6.96%	0.73%
CIL2005/1	1 500	60 000	60 727	0.72%	1.00%
UNIFACTOR 2006	4 000	80 000	80 302	0.95%	4.00%
UNIFACTOR 2008	200	12 000	12 501	0.15%	0.20%
TOTAL	11 510	733 000	743 991	8.77%	
PLACEMENTS MONETAIRES		750 000	793 450	9.35%	
DISPONIBILITES		1 749 325	1 758 480	20.73%	
TOTAL GENERAL		7 780 756	8 483 732	100%	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**Arrêté au 31/12/2010****1/REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31-12-2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2/PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2010, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2010 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2/3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2/4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3/ NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT***Note sur le Portefeuille-titres***

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 5 187 810 DT contre 4 333 961 DT au 31/12/2009, et se détaille ainsi :
(annexe IV)

AC4-Note sur les autres actifs

Cette rubrique renferme un placement en Billets de Trésorerie pour un montant de 425 000 DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS, emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, les intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Au cours des 4 trimestres 2010 ARABIA SICAV a encaissé 17 664 DT d'intérêts.

Le principal serait remboursé à partir de l'exercice 2011.

Note sur les Placements monétaires

	01/01/2010	01/01/2009
	31/12/2010	31/12/2009
Placement à terme	750 000	1 500 000
Compte Bancaire	1 749 325	566 073
TOTAL	2 499 325	2 066 073

PR1-Note sur les revenus des Obligations et Valeurs assimilées

	01/01/2010 31/12/2010	01/01/2009 31/12/2010
- Revenu des Actions	98 092	89 637
-Revenu des titres OPCVM	2 766	8 723
-Revenus des obligations	18 309	17 247
-Revenus des autres Valeurs		
TOTAL	119 167	115 607

PR2-Notes sur les Revenus des placements monétaires

-Revenu des autres Placements monétaires	44 319	43 393
-Autres revenus	17 664	
TOTAL	61 983	43 393

Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours du 4^{ème} trimestre de l'exercice 2010 se détaillent ainsi :

Capital au 30/092010

- Montant	7 771 394
- Nombre de titres	98 523
- Nombre d'actionnaires	34

Souscriptions réalisées

- Montant	
- Nombre de titres émis	
- Nombre d'actionnaires nouveaux	

Rachats effectués

- Montant	973
- Nombre de titres rachetés	14
- Nombre d'actionnaires sortants	1

Autres effets s/capital

- Plus ou moins Values/ cession de titres	49 345
- Régularisation des sommes non distribuables	- 133
- Variation des plus ou moins Values potentielle /titres	- 355 097
- Frais de négociation	- 8 744
- Régularisation des sommes distribuables	
- Droit d'entrée	

Capital au 31/12/2010

- Montant	7 455 793
- Nombre de titres	98 509
- Nombre d'actionnaires	33

CP2--Note sur les sommes distribuables

	01/01/2010 31/12/2010	01/01/2009 31/12/2009
Résultats distribuables	81 764	54 923

4/ AUTRES INFORMATIONS	01/01/2010 31/12/2010	01/01/2009 31/12/2009
Revenus des placements	187 489	168 683
Charge de gestion des placements	104 460	87 411
Revenu net des placements	83 030	81 272
Autres charges	19 637	18 558
Autres produits	17 664	8 897
Résultat d'exploitation	81 056	71 610
Régularisation du résultat d'exploitation	708	1 892
Sommes distribuables de la période	81 764	73 503
Frais de négociation	- 36 521	- 20 774
Variation des plus values potentielles /titres	- 586 265	561 987
Plus Values réalisées sur cession de titres	1 207 558	619 259
Régularisation des sommes non distribuables	18 373	42 378
Droit d'entrée	2 893	4 949
Résultat net de la période	687 802	1 281 301
Nombre d'Actions	98 509	94 588
Résultat par Action	6,982	13 ,546
CH1-Charges de gestion des Placements	01/01/2010 31/12/2010	01/01/2009 31/12/ 2009
Rémunération du gestionnaire		
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire . Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.		
Les honoraires de l' AFC	86 872	69 712
Rémunération du dépositaire		
La fonction du dépositaire est confiée a l'ATB .En contrepartie le dépositaire perçoit une rémunération de 1180D TTC l'an.		
Les honoraires de l'ATB	1 180	1 180